

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 février 2016

Membres présents

Membres de droit

- Monsieur Yves Moret, *interim* du chef Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Madame Simone Bonnafous, directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle ;
- Madame Véronique de Kok, Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Madame Simone Bonnafous, directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle ;
- Monsieur Alexandre Bosch, secrétaire général adjoint de la Chancellerie des universités ;
- Monsieur François Pernois, chargé de mission, Département des moyens techniques, Bibliothèque nationale de France.

Représentants des établissements utilisateurs

- Monsieur Philippe Boutry, président de l'Université Panthéon-Sorbonne Paris 1 ;
- Madame Anne Elisabeth Buxtorf, directrice de la bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art, représentait Madame Antoinette Le Normand-Romain, Directrice générale de l'Institut national d'histoire de l'art ;
- Madame Corinne de Munain, directrice adjointe du Service commun de la documentation de l'Université Paris-Sorbonne Paris 4, représentait Monsieur Barthélémy Jobert, président de l'Université Paris-Sorbonne-Paris 4 ;
- Monsieur Guy Cobolet, de la Bibliothèque interuniversitaire de santé, représentait Monsieur Frédéric Dardel, président de l'Université Paris Descartes-Paris 5.

Personnalités désignées par le Ministre

- Monsieur Benoît Lecoq, inspecteur général des bibliothèques ;
- Monsieur Jacques Millet, délégué à l'information scientifique et technique à la Direction de la recherche de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA).

Représentants du personnel

- Madame Emmanuelle Massari, bibliothécaire assistante spécialisée, Centre technique du livre de l'enseignement ;
- Madame Bernadette Patte, conservateur en chef des bibliothèques, Centre technique de l'enseignement supérieur.

Participants avec voix consultative

- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, directeur du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur ;
- Madame Myriam Goyaud, attachée d'administration de l'État au Centre technique du livre de l'enseignement supérieur ;
- Madame Chantal Bonnefoy, adjointe du contrôleur budgétaire, Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Madame Christine Montagne, agent comptable du CTLES.

Invités

- Madame Brigitte Auby-Buchery, directrice des bibliothèques universitaires de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 ;
- Madame Laurence Bobis, directrice de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Madame Lucie Buzelin, coordinatrice du PEB au CTLES ;

- Madame Laure Cardoux, responsable des ressources humaines du CTLes ;
- Madame Hélène Chaudoreille, responsable Ressources et savoirs, Fondation Paris Sciences et Lettres ;
- Monsieur Guy Cobolet, directeur de la bibliothèque interuniversitaire de santé ;
- Madame Stéphanie Groudiev, Chef du projet Grand Équipement Document, Campus Condorcet ;
- Monsieur Laurent Hédoïn, chef du pôle traitement des collections au CTLes ;
- Madame Chantal Clem, contrôleur budgétaire académique, Rectorat de l'Académie de Créteil ;
- Madame Aurélie Robin, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, service des affaires budgétaires, CTLes
- Madame Valérie Tesnière, directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

Membres représentés ou excusés

- Monsieur Pierre-Henry Colombier, directeur des Département des Moyens techniques, Bibliothèque nationale de France, *représenté par Monsieur François Pernois, chargé de mission, Département des moyens techniques, Bibliothèque nationale de France ;*
- Madame Antoinette Le Normand-Romain, directrice générale, Institut national d'histoire de l'Art, *qui a donné procuration à Madame Anne-Élisabeth Buxtorf directrice de la bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art ;*
- Monsieur Barthélémy Jobert, président de l'Université Paris-Sorbonne – Paris 4, *qui a donné procuration à Madame Corinne de Munain, directrice adjointe du Service commun de la documentation de l'Université Paris-Sorbonne Paris 4 ;*
- Monsieur Frédéric Dardel, président de l'Université Paris Descartes – Paris 5, *qui a donné procuration à Monsieur Guy Cobolet, de la Bibliothèque interuniversitaire de santé ;*
- Monsieur Bernard Pellat, ex doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes-Paris 5, *qui a donné procuration à Monsieur Benoît Lecoq, inspecteur général des bibliothèques ;*
- Madame Marie-Lise Tsagouria, directrice de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations.

Le quorum étant atteint à 9H50, le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Monsieur Yves Moret, responsable par intérim du DISTRD. Il accueille, par ailleurs, les personnes qui assistent pour la première fois au Conseil d'administration du CTLes :

- Madame Laurence Bobis qui représente la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne et prend la succession de Monsieur Philippe Marcerou qui assistait à ce Conseil ;
- Madame Anne-Elisabeth Buxtorf, directrice de la bibliothèque de l'INHA ;
- Madame Stéphanie Groudiev qui représente le Campus Condorcet et qui succède à Madame Odile Grandet qui assistait à ce Conseil ;
- Monsieur François Pernois qui représente la Bibliothèque nationale de France et qui succède à Monsieur Colombier ;
- Madame Aurélie Robin, chargée du traitement des dépenses au CTLes ;
- Madame Lucie Buzelin, coordinatrice du PEB au CTLes.

En l'absence de questions diverses, le président soumet aux voies l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2015.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 30 novembre 2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Rapport d'activité 2015 et orientations 2016

Le directeur distribue en séance un document relatif aux communications qui ont eu lieu dans le cadre du PEB de janvier à juin 2015. Il s'agit de tableaux faisant apparaître le nombre de communications enregistrées au titre du PEB (documents en cession) et de la communication distante (documents en dépôt) par type de support (monographies, périodiques, thèses et mémoires). Le directeur rappelle que le rapport d'activité qu'il est amené à présenter chaque année lors du premier Conseil d'administration, reprend les orientations et le bilan des activités qui ont été présentées aux administrateurs au cours du dernier conseil d'administration de l'année précédente. C'est ainsi que, lors du CA du 30 novembre 2015, les administrateurs ont pris connaissance d'un bilan partiel des activités 2015 ainsi que des grandes lignes des orientations prévues pour l'année 2016.

L'exposé du directeur portera, dans une première partie, sur les réalisations dans le domaine bibliothéconomique et dans une seconde partie, sur les orientations proposées pour l'année 2016. Le directeur conclura son exposé par un point sur le télétravail.

Les versements réalisés en 2015 représentent plus de 1 600 mètres linéaires de collections. Parmi ces collections, 60 % soit 960 mètres linéaires concernent des collections déposées et qui restent la propriété des établissements versants. Le nombre de versements est en baisse par rapport à l'exercice 2014. L'année a été caractérisée par l'annulation de 8 transferts : 7 transferts en provenance de l'INRIA pour un total de 1 kilomètre de collections et 1 transfert en provenance de la BIS pour 150 mètres linéaires. Le CTLes n'a pas été en mesure de réattribuer les plages laissées vacantes à d'autres établissements, faute de candidats.

Au 31 décembre 2015, le linéaire occupé dans les magasins du CTLes représente plus de 68 kilomètres sur une capacité totale de 74 kilomètres. Le taux d'occupation est de près de 92 %.

L'activité du service de l'inventaire, qui était jusqu'ici centrée principalement sur l'alimentation des catalogues : qu'il s'agisse du catalogue collectif national ou du catalogue local, et sur le traitement des collections Elsevier et Wiley s'est diversifiée.

En effet, en 2015, un effort particulier a été réalisé sur des chantiers ponctuels : repérage des doublons, signalement rétrospectif des thèses, reconditionnement des collections, inventaire des documents de grand format.

Au cours de cette même année, le CTLes a communiqué 21 818 documents. Le taux de satisfaction par rapport au nombre de demandes est de près de 94 %. C'est un taux comparable à celui des trois dernières années.

Il faut noter que, près de 60 % des échecs de communication concernent des demandes faites par la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne. Il s'agit pour l'essentiel de demandes relatives à des fascicules de périodiques inexistantes et qui portent sur les fonds qui ont été déménagés au CTLes au moment des travaux de mise en sécurité. Ce sont des fonds qui n'ont pas été inventoriés au même titre que l'ensemble des collections conservées dans les magasins du CTLes.

Une typologie des causes imputables aux échecs de communication, pour l'ensemble des bibliothèques, est détaillée dans le rapport d'activité.

Monsieur Baraggioli revient sur le nombre de documents communiqués et commente le document distribué en début de séance. Il rappelle que le « prêt entre bibliothèques » et « communication distante » ne sont pas synonymes. Le prêt entre bibliothèques (cf. document distribué en début de séance) concerne les documents qui appartiennent au CTLes (les cessions) et qui sont communiquées sur l'ensemble du territoire national ou à l'étranger. Il concerne aussi les documents qui sont en dépôt dès lors que ces documents sont communiqués à une bibliothèque qui n'en est pas la propriétaire. La communication distante concerne exclusivement des documents en dépôt qui sont communiqués à leurs propriétaires.

L'état d'avancement des plans de conservation partagée est inégal selon les segments thématiques considérés. Initié en 2005, le PCP de médecine est celui qui comporte le corpus le plus important avec près de 10 000 titres. C'est un plan abouti, même si le transfert des notices de la base *File Maker Pro* à la base *PMB* n'a pas encore été réalisé. Il reste par ailleurs encore quelques titres à traiter. C'est à travers les réalisations menées dans le cadre de ce PCP que l'on peut mesurer le rôle du CTLes, à la fois comme pôle de conservation puisqu'il conserve 847 titres, et comme co-animateur du réseau. Les transferts réalisés en 2015 et dont le détail figure dans le rapport d'activité, concernent 444 titres pour plus de 100 mètres linéaires de collections.

En lettres, sciences humaines et sociales, les plans de conservation partagée des Arts du spectacle et de Philosophie devraient produire les premiers résultats en termes de transferts dès 2017.

Le directeur tient à souligner le dynamisme de ces deux PCP ; dynamisme de tous les participants mais aussi des co-animateurs scientifiques : la Direction des Bibliothèques universitaires de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 pour les Arts du spectacle et la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne pour la philosophie.

Pour le PCP de géographie, les réalisations ne sont pas allées au-delà de la définition du corpus. Un effort sera à fournir en 2016 pour réactiver ce plan.

Enfin, le PCP de STAPS s'annonce très prometteur au regard du dynamisme des participants.

Les orientations pour 2016 se déclinent autour de trois axes.

L'amélioration des prestations et des services fournis par l'établissement constituent le premier axe.

Le CTLes réalisera plusieurs enquêtes thématiques qui seront adressées aux usagers sous forme électronique.

Une étude sera menée sur le développement d'un service de numérisation. Il s'agira d'étudier les conditions et la pertinence de la numérisation de thèses. Pour définir le corpus, le directeur du CTLes propose une collaboration avec la BIUSanté et éventuellement PERSÉE.

Il s'agira aussi d'envisager l'envoi de documents dématérialisés dans le cadre des demandes de prêts qui sont faites.

Par ailleurs, le CTLes qui pilote un groupe d'appels à projets sur la Conservation partagée dans le cadre de CollEx, s'attachera à suivre l'évolution des projets qui ont été retenus.

Enfin, concernant le *PEB chercheurs*, le CTLes poursuivra la période probatoire sur une partie de l'année 2016 et participera à la rédaction d'un cahier des charges ; le travail ayant déjà commencé, le CTLes se réjouit de sa collaboration avec la BULAC.

Le deuxième axe concerne le développement des partenariats. Il s'agit, entre autres, de participer à des programmes internationaux et de contribuer à l'élaboration d'un répertoire

international des bibliothèques de dépôt. Ce travail sera réalisé dans le cadre d'un groupe réunissant la plupart des bibliothèques de dépôt européennes.

La mise en place d'outils de gestion plus efficaces constitue le troisième axe des orientations de l'année 2016. Il portera essentiellement sur l'élaboration d'un tableau de bord et sur le renforcement du dialogue avec la BnF.

En conclusion, Monsieur Baraggioli présente un bilan du télétravail mis en place dans l'établissement en janvier 2015. Il rappelle que le Conseil d'administration, en sa séance du 28 novembre 2014, avait autorisé le CTLes à mener une expérimentation sur le télétravail. Cette expérimentation qui a débuté au 1^{er} janvier 2015, s'est achevée au 31 décembre de la même année pour être reconduite en 2016. En fin d'année, un bilan a été fait avec les trois agents concernés. Tant du point de vue du directeur que de celui des agents, l'expérimentation s'est révélée positive.

Le président remercie le directeur pour sa présentation et demande aux membres du Conseil d'administration si cette présentation appelle des questions, des interventions ou des remarques.

Madame Buxtorf félicite les personnes qui ont rédigé ce rapport très complet et très intéressant. Madame Buxtorf souhaite connaître en ce qui concerne le PCP Arts du spectacle, quelle est, s'il y a, la nature de la collaboration avec la BnF et en particulier avec son département des Arts du spectacle.

Monsieur Baraggioli précise qu'il n'y a pas actuellement de collaboration avec la BnF puisqu'en fait, le principe des plans de conservation partagée, c'est de pouvoir constituer des collections complètes au sein de bibliothèques de référence. Constituer des collections complètes signifie être en mesure de combler les lacunes.

Ce principe n'empêche pas la participation de la BnF. En revanche se pose la question de l'accessibilité des collections (en accueillant des lecteurs, par le recours au PEB) qui reste à garantir dans le cas d'un partenariat avec cet établissement.

Monsieur Moret rappelle que l'expérimentation relative au télétravail avait été soumise à l'approbation du Conseil d'administration du 28 novembre 2014. Le bilan, au terme d'une année de mise en pratique, se révèle tout-à-fait positif. Monsieur Moret souligne que le directeur a souhaité poursuivre l'expérimentation « en l'état » malgré la publication récente du décret du 11 février 2016 relatif aux conditions de la mise en œuvre du télétravail dans la Fonction publique et la magistrature. Il rappelle que ce décret doit être complété par différents arrêtés (un arrêté par ministère), qui fixeront les conditions particulières de mise en œuvre du télétravail. Monsieur Moret pense qu'il n'est pas utile, à ce stade, d'anticiper sur les dispositions du décret faute des arrêtés correspondants mais qu'en revanche, l'établissement peut tout-à-fait poursuivre son expérimentation dans les conditions qui avaient été présentées en novembre 2014.

Monsieur Lecoq souscrit à cette position.

Madame Valérie Tesnière souhaite avoir des précisions sur l'étude que le CTLes propose de réaliser concernant la communication de documents libres de droits sous forme numérique.

Le président indique que c'est un point sur lequel il est extrêmement attentif. Il avait déjà été discuté longuement lors du dernier pré CA avec Véronique De Kok. Il lui semblait qu'il était particulièrement utile pour un certain nombre de documents libres de droits de pouvoir les échanger sous forme numérique et non plus comme actuellement c'est la pratique en prêtant des documents originaux. Jean-Louis Baraggioli indique que le travail doit être mené à la fois sur la définition des documents libres de droits et sur les

changements qui ne manqueront pas d'avoir lieu quant à l'organisation du service du prêt entre bibliothèques.

Le président soumet au vote le rapport d'activité 2015 et les orientations 2016 qui sont adoptés à l'unanimité.

3. Bilan du dispositif PEB chercheurs (septembre 2015-février 2016)

Le Président aborde l'examen du bilan du dispositif du PEB chercheurs. Il rappelle que, lors du Conseil du 30 novembre dernier, il avait indiqué que la phase d'expérimentation semblait devoir être poursuivie afin d'avoir le recul nécessaire pour en dresser le bilan.

Jean-Louis Baraggioli commente le document soumis à l'examen des administrateurs. Parmi les points saillants, il relève le chiffre modeste de 403 volumes prêtés sur la période considérée. Il mentionne les bibliothèques ayant fourni le plus grand nombre de volumes : la bibliothèque de la FNSP, la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, la BDIC, le SCD Paris 10, le SCD Paris 8, l'INHA et enfin le SCD de Paris Dauphine.

Les bibliothèques qui ont demandé le plus grand nombre de volumes sont quasiment les mêmes, il faut y ajouter toutefois le SCD de Paris 7.

Le directeur attire l'attention des administrateurs sur le fait que plus de 90 % des documents communiqués dans le cadre de ce dispositif sont des monographies. Les thèses et les mémoires représentent moins de 10 % des transactions.

D'un point de vue logistique, 310 courses ont été réalisées pour un montant de 11 655 € TTC. Enfin, le directeur détaille le rôle du CTLes au cœur du dispositif.

Dans la phase opérationnelle, le CTLes ne supportera aucun coût lié au trafic des documents. Les établissements adhéreront à un marché à groupement de commandes pour le choix du coursier. Sur ce dernier point, le CTLes a commencé à travailler avec la BULAC sur la rédaction du cahier des charges.

Le président rappelle qu'au dernier conseil d'administration, il avait exprimé une certaine perplexité quant à ce dispositif qui lui semblait complexe par rapport aux avantages attendus. Il indique qu'il est encore plus perplexe à l'examen de ces documents et que l'on peut évidemment s'étonner que la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ait pu demander par coursier un document à la Bibliothèque Cujas.

Il souligne que le coût (11 655 € pour 403 documents) n'est pas anodin. Le président se demande quelle serait la réaction d'un service de contrôle financier par rapport à la valeur ajoutée de ce service. Enfin, il s'étonne de la passation d'un marché à groupement de commandes puisque chacune des bibliothèques pourrait proposer de manière indépendante, via un coursier par exemple, le même service.

Selon Monsieur Moret, le fait de demander au CTLes de mener à bien cette expérimentation faisait sens puisque, d'une part, les crédits ont pu être délégués par le ministère pour financer l'expérimentation, et que, d'autre part, le CTLes possède un savoir-faire et une compétence pour régler les achats publics en matière de logistique autour des collections imprimées.

L'expérimentation menée par le CTLes permet de vérifier la faisabilité ou parfois les aberrations d'un tel dispositif. Quant à l'avenir, Monsieur Moret ne sait pas quel sera le bilan que les participants tireront de cette expérimentation. Il s'interroge néanmoins quant à la légitimité du CTLes de poursuivre sur ce dossier dès lors que son rôle s'avère uniquement administratif et que, chaque établissement, au sein de son université, va devoir gérer un bon de commande ou un ordre de service.

Madame Bobis indique que la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne a particulièrement relayé et communiqué sur ce service. Cela se traduit très nettement dans les chiffres présentés par le directeur du CTLes. Elle reconnaît que le dispositif n'était pas cadré pour les demandes émanant des établissements proches géographiquement les uns des autres. Si ce service devait se maintenir, il faudrait s'assurer que de telles dérives ne se reproduisent pas.

Madame Buxtorf intervient au nom de l'ensemble des collègues responsables de bibliothèques universitaires qui manifestent un vif intérêt à l'égard de ce service. L'examen du bilan qui vient d'être présenté fait sans doute apparaître que ce service présente un réel intérêt pour des bibliothèques situées en proche banlieue parisienne, comme Versailles Saint Quentin en Yvelines, et qui peuvent ainsi avoir accès pour leurs chercheurs aux fonds des bibliothèques du Quartier Latin.

Monsieur Lecoq ne remet pas en cause l'utilité, dans certains cas, de ce service pour un chercheur. Il semble tout-à-fait normal qu'une bibliothèque universitaire puisse offrir à des chercheurs la possibilité d'avoir accès rapidement aux documents nécessaires à leurs recherches. En revanche, le rôle du CTLes et la mise en place d'un marché à groupement de commandes ne semblent pas justifiés. Si l'on considère le nombre de documents prêtés sur une période de quatre mois, on peut envisager que chaque bibliothèque propose ce service de manière autonome et dans un cadre non rigide.

Madame Goetschel revient sur la notion de cadrage évoquée précédemment par Madame Bobis pour souligner que ce cadrage devrait être envisagé non pas en termes de proximité mais en fonction des institutions. Ainsi, par exemple, la BIS et la bibliothèque Cujas étant administrées par la même université, il conviendrait de sensibiliser les enseignants chercheurs au coût du service.

Monsieur Lecoq rappelle que la somme de 35 € dont fait état le document présenté en séance, correspond uniquement à la livraison du document auprès de la bibliothèque qui en a fait la demande. Le coût réel de la transaction serait de 70 € puisqu'il faudrait aussi prendre en compte le retour du document par un transporteur.

Madame Tesnière rappelle que dans le PV du CA du 30 novembre 2015, il était question de 6 300 € TTC pour 189 documents soit 31 € du document. Aujourd'hui, nous avons 11 000 € pour 403 documents, soit 28 € du document hors frais postaux de renvoi.

Madame Tesnière pense que ce n'est pas au CTLes de poursuivre l'expérience du PEB chercheurs, et que les établissements peuvent, sur leurs propres crédits, assurer ce genre de service pour leurs usagers.

Monsieur Lecoq indique que le mérite de cette expérience consiste à mettre en évidence un vrai besoin, même s'il ne concerne pas un volume extraordinaire de documents et qu'il faut donc encourager les établissements à poursuivre dans cette démarche.

Il propose que le CTLes puisse animer un groupe de travail où seraient débattus la définition et le cadrage des services proposés. Cette initiative pourrait donner lieu à une réunion annuelle au cours de laquelle chaque établissement pourrait présenter un bilan circonstancié des communications réalisées sur douze mois.

Monsieur Moret souligne que si le directeur du CTLes signe le marché, c'est lui qui sera responsable en tant qu'ordonnateur dans l'éventualité où un certain nombre d'universités n'auraient pas les moyens d'honorer leurs créances.

En revanche, il est évident que, dans le cadre de son rôle scientifique, le CTLes peut être saisi pour donner des conseils ou des préconisations en vue d'améliorer la qualité du service du prêt.

Monsieur Baraggioli demande si le Conseil d'administration souhaite que la phase expérimentale se poursuive jusqu'à l'extinction des crédits qui ont été alloués au CTLes en 2015 (un peu moins de 18 000 €). Il demande par ailleurs si l'extinction des crédits alloués mettra de manière automatique un terme à la phase expérimentale ou bien s'il s'agira de poursuivre.

Pour Monsieur Lecoq, il apparaît raisonnable que le CTLes dépense la totalité de la subvention qui lui a été versée, mais il convient de prendre acte aujourd'hui du fait que ce qui avait pu être imaginé dans le cadre de la phase expérimentale se révèle être une machinerie très complexe. Il est aussi préférable que chaque établissement continue à offrir ce service et que le CTLes puisse contribuer à faire connaître l'utilité de ce service. Ce serait peut-être l'occasion de communiquer sur le sujet lors des prochaines journées professionnelles.

Madame Bobis adhère aux propos de Monsieur Lecoq sur l'utilité du service en Île-de-France et sur le fait que le CTLes n'est pas le bon opérateur et qu'il est possible de faire autrement.

Il lui semble quand même important qu'il y ait un affichage collectif du service qui ne donne pas à penser que l'on joue sur les particularismes locaux en dehors de tout réseau.

Madame Groudiev ajoute que la notion de « collectif » est essentielle. Elle suppose une coordination entre les établissements pour que chacun, quel que soit le financeur, participe au dispositif à la fois comme « prêteur » et « demandeur ».

Monsieur Lecoq ajoute que la constitution d'un groupe de travail pourrait aboutir à une charte signée par un certain nombre d'établissements.

Madame Goetschel se pose une question sur le plafond du coût pour les bibliothèques dans la mesure où s'il s'agit d'un service « ouvert », le coût ne sera pas négligeable dans une conjoncture où les budgets sont extrêmement contraints.

Monsieur Cobolet souhaiterait connaître le prix minimal et le prix maximal d'une communication.

Monsieur Baraggioli indique que le prix minimal d'une livraison entre deux établissements dans Paris est de 16,56 €, une livraison de Paris pour Nanterre revient à 38,54 € et de Paris pour Cergy Pontoise à 127 €. Il indique enfin qu'une livraison de Saint Denis à Guyancourt revient à 115 €.

Le directeur précise que les coûts sont calculés à la fois en fonction de la distance et du temps d'attente lorsque la bibliothèque n'a rien prévu pour accueillir le coursier.

Monsieur Lecoq soumet à l'approbation du conseil les propositions suivantes :

- Poursuite du dispositif actuel jusqu'à épuisement de la subvention ministérielle de 18 000 € ;
- Abandon du projet d'un marché à groupement de commandes porté par le CTLes ;
- Mise en place d'un groupe de travail visant à cadrer les services pris en charge par chacun des établissements volontaires avec l'éventuelle adoption d'une charte.

Ces trois propositions sont adoptées à l'unanimité.

4. Compte financier 2015

Madame Montagne indique que le compte financier de l'exercice 2015 montre une situation assez différente de celle constatée au cours de l'exercice précédent. En termes d'exécution budgétaire, les produits de fonctionnement se sont élevés à 940 173 €. Ils sont constitués de prestations de service à hauteur de 231 000 €, d'une subvention pour charges de service public versée par l'État d'un montant de 220 454 €. Le montant de cette subvention enregistre une baisse de l'ordre de 68 % par rapport au montant qui est habituellement attribué au CTLes. Cette baisse a impacté le résultat de l'établissement.

L'agent comptable met l'accent sur le montant des produits exceptionnels qui correspondent à 92 243 € et sur le montant des reprises sur amortissements qui représentent 389 295 €. Ce dernier montant correspond à une dotation aux amortissements annuelle de l'immeuble qui a été intégré dans la comptabilité de l'établissement en 2011.

Les charges se sont élevées à 1 885 839 € avec des dépenses décaissables à hauteur de 850 530 €. Il y a une forte augmentation des charges non décaissables qui correspond d'une part aux dotations aux amortissements à hauteur de 535 308 € et d'autre part à une dotation aux provisions à hauteur de 500 000 € qui correspond à des travaux de mise aux normes des trappes de désenfumage des locaux du CTLes.

Cette situation a généré pour la première fois depuis six ans, un résultat fortement négatif puisqu'il y a une perte de 945 666 € due à la baisse de la subvention pour charges de service public et à l'obligation qu'avait l'établissement de constater cette provision à hauteur de 500 000 €, sachant que l'établissement devra encore provisionner sur les exercices à venir.

Pour la section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 43 715 € par rapport à un provisionnel de 81 500 €. Il faut savoir qu'une partie des crédits non utilisés en 2015 seront reportés en 2016.

Cette situation a généré une diminution du fonds de roulement comptable qui est de 395 513 €.

La capacité d'autofinancement, elle aussi négative, s'élève à - 351 798 €.

Le fonds de roulement disponible est de 496 385 € ce qui représente à peu près 7 mois de dépenses de fonctionnement décaissables soit 213 jours.

Il faut cependant rappeler que l'établissement va devoir faire face à des investissements importants qui vont être financés sur fonds propres, notamment la mise aux normes des trappes de désenfumage et qu'il devra aussi faire face à l'augmentation de ses charges de fonctionnement liées à la construction de l'extension.

Au 31 décembre 2015, la valeur brute du patrimoine s'élève à 13 351 927 €.

Monsieur Lecoq demande s'il faut s'alarmer de la situation qui vient d'être présentée. Madame Bonnefoy indique qu'en sa qualité de représentante du contrôleur budgétaire, elle mentionnerait que cette année 2015 est une année exceptionnelle. Elle rappelle aux administrateurs que le CTLes a perçu 220 000 € (202 000 € de subvention pour charges de service public et 18 000 € pour le financement du dispositif PEB chercheurs) au lieu de 686 000 €.

Pour Madame Bonnefoy, il ne faut pas que cette situation perdure car l'établissement a provisionné 500 000 € pour ses travaux sur les trappes de désenfumage. Pour répondre à

Monsieur le président, la situation n'est pas catastrophique en dépit du déficit patrimonial de 946 000 € et de l'insuffisance d'autofinancement dans laquelle se trouve l'établissement.

Madame Bonnefoy souligne la nécessité pour le CTLes de percevoir en 2016 une subvention pour charges de service public raisonnable. Il serait nécessaire par ailleurs que l'établissement développe ses ressources propres notamment en augmentant les tarifs du prêt entre bibliothèques. L'établissement va en effet présenter aux administrateurs une augmentation qui est très faible et qui, si elle est approuvée, ne sera applicable qu'au 1^{er} janvier 2017. Madame Bonnefoy évoque la nécessité pour le CTLes de développer ses services payants.

Monsieur Lecoq ajoute qu'effectivement l'année 2015 a été exceptionnelle dans la mesure où le CTLes, comme d'autres établissements, a fait l'objet d'une ponction inattendue qui a bouleversé les éléments prévisionnels.

Monsieur Lecoq se tourne vers Monsieur Baraggioli pour savoir s'il verrait des pistes pour améliorer les ressources propres du CTLes.

Monsieur Baraggioli pense que les seules pistes envisageables pour générer un surplus de recettes seraient reposer sur le développement de nouveaux services. Il rappelle qu'une nouvelle prestation de pilon payant a été mise en place et qu'il faudra envisager, comme il l'a évoqué lors de la présentation des orientations pour 2016, la mise en place d'un service de numérisation.

Le président soumet au vote le compte financier 2015 qui fait ressortir :

Pour la première section :

Avec un montant de recettes de :	940 173,12 €
Avec un montant de dépenses de :	1 885 839,83 €
Dont :	
▪ Dépenses décaissables :	850 530,85 €
▪ Dotations aux amortissements :	1 035 308,98 €

Pour la section d'investissement :

Avec un montant de dépenses de :	43 175,08 €
Le résultat de l'exercice s'élève à :	- 945 666,71 €

Le compte financier 2015 est adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, le CA est amené à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015 d'un montant de - 945 666,71 € au compte 119, report à nouveau, (solde débiteur). L'affectation du résultat de l'exercice 2015 est adoptée à l'unanimité.

5. Budget rectificatif n° 1

Madame Goyaud indique que le budget rectificatif n° 1 va prendre en compte la subvention de 200 000 € reçue après la présentation du budget prévisionnel 2016.

Cette somme de 200 000 € a été versée pour le projet CollEx. C'est une subvention d'État inscrite au compte 741. Par ailleurs, en décembre 2015, l'établissement a reçu la notification de la subvention 2016 qui indiquait un ajustement pour une mise en réserve de 3 419 €. Ce montant est égal au montant mis en réserve en 2015.

Sur ce compte 741 figurent 196 581 € correspondant à la subvention de 200 000 € moins la mise en réserve de 3 419 €.

Le compte 778 est ajusté de 370 €. Cette somme permet d'ajuster le budget prévisionnel des Septièmes journées professionnelles du CTLes.

Au niveau des dépenses, les dépenses de 200 000 € pour le projet CollEx sont inscrites au compte 657.

Les dépenses relatives aux travaux qui n'ont pas pu être réalisés sont inscrites au compte 213. Ce report de crédit représente un montant de 16 638,63 €.

Le tableau 2 reprend le compte de résultat prévisionnel. Par rapport au résultat prévisionnel constaté au budget prévisionnel de 46 153 €, nous avons un résultat prévisionnel en perte qui s'élève à - 49 192 €.

La capacité d'autofinancement s'élève à 95 382 € contre 98 431 € au budget initial et donc un apport au fonds de roulement de 24 743 € contre 44 431 € au budget initial, cela s'explique par le montant des investissements qui augmente.

Au niveau de la trésorerie, comme nous avons déjà touché la subvention de 200 000 € en décembre 2015, il est logique que nous ayons une variation de trésorerie négative sur l'exercice 2016. Avec l'apport en fonds de roulement de 24 743 €, il y a une variation du besoin en fonds de roulement de 218 048 €. Le niveau du fonds de roulement prévisionnel en fin d'année 2016 est de 521 129 € et il a donc été déduit un niveau de la trésorerie prévisionnel de 470 508 €.

Monsieur Lecoq demande si la présentation de ce budget rectificatif n° 1 appelle des questions.

Monsieur Lecoq soumet au vote ce budget rectificatif n° 1.

Le budget rectificatif n° 1 est adopté à l'unanimité.

6. Point sur l'extension du CTLes

Madame Patte indique que ce point sera très rapide dans la mesure où moins de trois mois se sont écoulés depuis le dernier CA. Elle indique qu'elle ne reprendra pas en détail les difficultés géotechniques rencontrées tout au cours de l'année 2015 car elles ont déjà été évoquées lors du dernier CA. Elle distribue en séance un document qui récapitule les éléments évoqués lors de la dernière réunion entre l'ÉPAURIF et les utilisateurs, qui s'est tenue le 26 janvier dernier.

Sur le point concernant le « *déroulement du chantier* », on rencontre des incertitudes sur la géothermie. En effet, les essais, sur le deuxième puits de forage, ne s'avèrent pas aussi satisfaisants qu'escompté. Il faut encore attendre quelques semaines avant de savoir s'il sera possible de mettre en place un système de géothermie pour les nouveaux bâtiments du CTLes.

Sur le point concernant la « *mission d'aide à la maîtrise d'ouvrage concernant l'étude du coût de l'exploitation et de la maintenance* », le prestataire retenu a reçu tous les documents nécessaires fournis par le CTLes et doit rencontrer prochainement les équipes de la Bibliothèque nationale de France.

L'étude porte sur l'estimation des coûts annuels de maintenance courante ainsi que les coûts de maintenances exceptionnelles et ceux relatifs aux grosses réparations. Le

prestataire retenu a reçu tous les documents nécessaires du côté du CTLes et doit bientôt rencontrer la Bibliothèque nationale de France.

Sur le point concernant la « *signalétique* » : le dossier de consultation des entreprises est en cours de finalisation et la consultation devrait intervenir au printemps pour des travaux qui seront réalisés à la fin du mois d'août.

Sur le « *montage des rayonnages* », le planning est respecté : les rails sont posés, la chape est coulée et le montage des rayonnages doit commencer dans le courant du mois de mai. La durée des travaux est de huit semaines.

Enfin, en ce qui concerne la « *livraison et la maintenance du site* », un avenant à la convention sera adressé prochainement au CTLes. L'objet de ce document est de se prémunir contre un retard dans les travaux qui empêcherait la livraison du bâtiment courant septembre 2016.

En conclusion, Madame Patte souligne qu'en dépit des aléas négatifs, le chantier se poursuit sans interruption et à titre d'exemple, les parois vitrées sur la passerelle seront bientôt posées.

7. Journées professionnelles du CTLes

Le document qui est soumis à l'examen des administrateurs comporte deux parties. La première partie est dédiée au bilan des journées professionnelles qui ont eu lieu les 17 et 18 juin 2015. Cette partie comporte notamment un bilan financier qui fait apparaître un déficit de 2 909,78 € en dépit de l'importance du soutien financier apporté par les entreprises du secteur privé (9 800 € HT).

La deuxième partie concerne l'organisation des prochaines Journées professionnelles qui se tiendront les 24 et 25 mai 2016. Le format de ces journées reste inchangé ; il est construit sur deux demi-journées : le mardi après-midi et le mercredi matin. Les frais d'inscription prévoient une tarification préférentielle pour ceux qui s'inscrivent avant le 9 mai. Les formules de parrainage de la manifestation ne présentent, quant à elles, aucune modification par rapport aux tarifs votés en 2014.

Le budget prévisionnel est d'un montant de 17 370 €. Cette somme est inscrite à la fois en recettes et en dépenses.

Monsieur Lecoq ajoute que, compte-tenu de ce qui a été dit tout à l'heure à l'examen du compte financier, il serait souhaitable que le prochain budget réalisé soit réellement équilibré et qu'il ne se retrouve pas en déficit comme c'était le cas cette année. Il demande s'il y a des remarques à faire concernant le programme. Est-ce que les collègues présents estiment qu'un tel programme correspond bien aux préoccupations des usagers ou s'il y a des propositions de thèmes qu'ils souhaiteraient voir abordés dans les prochaines années ?

Monsieur Baraggioli précise que la thématique proposée et qui tourne autour du partenariat entre établissements est une thématique similaire à celle qui a été choisie par l'ABES pour la manifestation qu'elle organise au mois de juin.

Monsieur Baraggioli revient aussi sur la question de l'équilibre financier. Il souhaite attirer l'attention des administrateurs sur les difficultés qui tiennent à l'estimation du nombre de participants.

Monsieur Lecoq comprend bien cette difficulté. Toutefois, il indique qu'il faut être attentif compte-tenu du contexte financier. Il convient d'examiner les différents postes sur lesquels des dépenses pourraient être diminuées, comme par exemple le buffet.

Monsieur Moret indique qu'une augmentation plus significative que symbolique des droits d'inscription permettrait de compenser notablement le déficit ou les risques de déficit. En effet, si les droits d'inscription passaient de 70 € à 80 €, cela resterait supportable pour les gens motivés pour entendre des communications d'un assez haut niveau et permettrait de limiter les risques de déficit d'exploitation des journées.

Madame De Munain demande s'il avait été envisagé de mutualiser les journées de l'ABES et les journées du CTLes étant donné que les thématiques sont proches.

Monsieur Baraggioli indique que cela n'a pas été le cas, car le public est sensiblement différent. Les collègues qui assistent aux Journées professionnelles du CTLes n'assistent pas à celles de l'ABES.

Madame Tesnière indique qu'effectivement les directeurs des établissements situés en région parisienne viennent plutôt aux Journées professionnelles du CTLes qu'aux Journées de l'ABES. Ces dernières sont plutôt réservées aux personnes qui s'occupent des catalogues. Cela étant, la question qui pourrait être posée concerne la pertinence de la mise en place d'une journée commune pour ces deux opérateurs au cours de laquelle les participants pourraient se répartir par atelier.

Le président indique qu'il lui semblait que le public des Journées professionnelles du CTLes était très varié et non pas limité uniquement aux équipes de direction. Madame Tesnière que c'est effectivement le cas, le public est varié mais elle indique que la vraie plus-value de cette manifestation consiste en la présence de collègues étrangers.

Monsieur Cobolet fait une remarque sur le coût de la dépense pour les casques et la traduction qui représente 37 % du budget prévisionnel. En effet 6 500 € pour trois communications dont deux au moins seront en anglais et peut-être même la troisième, ne semble pas justifié un tel investissement.

Monsieur Baraggioli indique que c'est effectivement une question qui s'est posée à l'occasion de l'organisation des trois dernières journées professionnelles. Il s'avère que les intervenants étrangers qui maîtrisent le français sont relativement rares et que les collègues qui assistent à cette manifestation ne comprennent pas tous très bien l'anglais. La traduction s'avère indispensable si l'on veut maintenir la diversité du public qui a été évoqué précédemment. Il ajoute que ce qui coûte le plus cher ce n'est pas tant la prestation par elle-même mais la location du matériel.

Madame De Munain est d'accord avec ce qui vient d'être dit. Elle indique que de nombreux collègues sont intéressés par les problématiques abordées par le CTLes lors de ses journées et qu'ils se trouveraient pénalisés faute de pouvoir comprendre les contenus des interventions faites en anglais.

Le président retiendra de l'ensemble des débats, qu'il faut demander au CTLes d'essayer de faire jouer la concurrence aussi bien en ce qui concerne la traduction qu'en ce qui concerne l'organisation des buffets afin de faire diminuer les coûts et de compenser l'incertitude quant au nombre de participants inscrits.

Le conseil est amené à se prononcer par un vote :

- sur le montant de la participation aux frais qui sera demandée à 72 € pour les inscriptions faites avant le 9 mai et 90 € pour les inscriptions faites après le 9 mai 2016 ;
- sur la prise en charge par le CTLes, des frais de transport des intervenants étrangers et de Province sur la base du billet le moins cher et sur présentation des titres de transport ainsi que sur le remboursement des frais liés au déplacement entre les gares ou aéroports et entre l'hôtel et le lieu de la manifestation ;
- sur la prise en charge, par le CTLes, des nuitées d'hôtel dans la limite de 5 intervenants pour 2 nuitées par intervenant, et dans la limite de 150 €, petit-déjeuner compris, sur les montants de la participation financière demandée aux entreprises qui viennent d'être présentées.

Ces éléments sont adoptés à l'unanimité.

8. Proposition de révision des tarifs de communication des documents

Les tarifs appliqués aujourd'hui sont ceux qui ont été votés le 28 mars 2014 et qui ont pris effet au 1^{er} janvier 2015. La modification des tarifs de prêt intervient tous les deux ans. La proposition d'augmentation des tarifs, si elle est adoptée par le conseil d'administration, prendra effet au 1^{er} janvier 2017. Elle représente 2 % par rapport au tarif actuellement en vigueur.

Monsieur Cobolet intervient pour rappeler qu'il y avait un projet national visant à instaurer la gratuité du PEB en France. Il souhaiterait savoir de quelle manière s'articule la tarification appliquée par le CTLes avec ce projet de gratuité.

Madame De Kok indique que ce projet ne consistait pas à instaurer la gratuité du PEB mais plutôt à apporter un soutien à la fourniture de documents sous droits qui, elle, pose problème puisqu'à partir du moment où elle est facturée, elle n'entre plus dans le cadre des contrats signés avec le CFC par la CPU. Ces contrats ne couvrent que les copies gratuites.

C'est au sein du dispositif CollEx qu'il a été décidé d'apporter un soutien aux gros fournisseurs de photocopies mais il n'est pas interdit de facturer les échanges d'originaux réalisés par des envois postaux.

La problématique générale porte sur l'organisation du prêt entre bibliothèques et du coût de la facturation. C'est dans ce contexte qu'il y a un petit groupe de travail au sein de CollEx, et auquel a été associé l'ABES, qui propose d'adapter le logiciel SUPEB pour permettre d'améliorer les conditions de facturation. Elle rappelle que les établissements sont autonomes, que les tarifs sont fixés au sein des différents conseils et qu'il est très difficile d'imposer des tarifs uniques sur l'ensemble du territoire national.

Madame De Kok ajoute qu'en termes de communication il y a, d'une part l'ADBU qui suit ces questions et qui peut communiquer vers ses adhérents et d'autre part, une communication de la part du ministère.

En ce qui concerne la communication du ministère, Madame De Kok souhaiterait que ce soit la Direction des affaires juridiques qui puisse mettre au point une circulaire permettant de faire un point sur l'aspect juridique.

La période actuelle est une période de transition et il existe un protocole d'accord entre le ministère et le CFC qui concerne l'exception pédagogique et de recherche sur les copies et les reproductions numériques. Ce protocole est en cours de signature. Un accord cadre

doit être passé entre le CFC et la CPU. Sa mise en œuvre est suspendue suite à des divergences de vue sur le coût des redevances des reprographiques que la CPU trouve trop élevé. Certains établissements et certaines universités ont dès à présent signé un contrat individuel avec le CFC.

Monsieur Lecoq remercie Madame De Kok pour ces précisions et revient sur l'examen des propositions d'augmentation de tarifs. Il pense qu'il serait souhaitable de s'orienter dans une réflexion sur les ressources propres du CTLes. En discutant de façon informelle, lors de la réunion de pré CA, il s'étonnait qu'il n'y ait pas de différence de facturation pour le stockage selon la nature des établissements, c'est-à-dire qu'il y avait le même coût répercuté à un établissement public et à un EPIC et que cela ne semblait pas tout à fait normal. Une différenciation des tarifs permettrait de dégager quelques ressources supplémentaires, mais cela fera l'objet d'une réflexion ultérieure.

Le président du CA soumet au vote l'adoption des nouveaux tarifs qui viennent d'être présentés qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

9. Plan de formation 2016

Monsieur Baraggioli présente le plan de formation pour l'année 2016. Généralement ce document est présenté au cours du dernier Conseil d'administration de l'année. Il s'avère que, pour des raisons conjoncturelles, il n'a pas pu être présenté le 30 novembre 2015.

Ce document permet de présenter un bilan des formations réalisées à la fin de l'année 2014 et dans le courant de l'année 2015. Il présente en outre les formations programmées pour l'année 2016.

Ces formations résultent de deux opérations : une première opération qui est un recueil des besoins auprès des différents agents lors des entretiens professionnels et une deuxième opération qui est une concertation entre la direction et les chefs de services pour fixer les priorités qui à retenir.

Depuis 2009, les axes proposés sont identiques et sont au nombre de quatre : un axe sur l'univers professionnel, un axe sur l'hygiène et la sécurité, un axe sur la préparation des concours de la fonction publique et un axe sur la bureautique et l'efficacité professionnelle.

Le montant qui est inscrit sur le compte 628 relatif à la formation professionnelle est de 14 989 €. Monsieur Baraggioli indique que ce tableau est un tableau prévisionnel.

Le président demande s'il y a des remarques sur ce plan de formation et si la représentante du personnel du CTLes veut s'exprimer sur ce sujet ?

Madame Massari n'a pas de commentaire à faire sur le document, si ce n'est qu'il correspond en tous points aux attentes formulées par les agents.

10. Conventions et marchés récents ou en cours

Comme il est d'usage, le président invite les membres du CA à prendre connaissance du document relatif aux contrats, conventions et marchés en cours et le cas échéant à poser des questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 50.